



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES OCEANAIQUES
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 066-216602086-20260203-22026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°02/2026
Objet : DECISIONS DU MAIRE SUR LA BASE DE SES DELEGATIONS

Membres : 18
Présents : 15
Procuration : 3
Voix délibérative : 18

Date de la
convocation :
30.01.2026

Date d'affichage :
05.02.2026

L'an deux mille vingt-six, le Mardi 3 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de Theza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; François MOUTTE ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Magali ROUGE ; Nicolas MOREL ; André PRADIER ; Laurent DESAINRIQUER ; Sophie SALA ; Marie-Odile BEAUVOIS ; Cécile GRIVOIS-DONAT

Absents ayant donné procuration : Thierry SOLDA (donne procuration à Suzanne SICARD) ; Michèle VALDENNAIRE (donne procuration à Laurent TOIX) ; Philippe GARCIA (donne procuration à Marc GIMBERNAT)

Secrétaire de séance : Suzanne SICARD

Le Maire expose à l'Assemblée,

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises sur la base de ses délégations.

882025	Création parking 8 places Rue de l'Église – EIFFAGE
012026	Modification de l'acte constitutif de la régie d'avance « Administration Générale » - ajout de dépenses supplémentaires

**Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Prend acte des décisions de Monsieur le Maire sur la base de ses délégations

Le Maire

Jean-Jacques THIBAUT

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original
Au registre sont les signatures